

COMPTE RENDU
CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU MERCREDI 22 DECEMBRE 2021 A 18H30

Date de la convocation : 16 décembre 2021

Présents :

Jean-Marie REY, Maire

Adrien GIRARD, Alexandre GOUEL, Margot MERLE, Adjoints

Yveline CORDIER, Marielle BOY, Violaine PIQUET-GAUTHIER, Lisa FAURE, Jean-Michel BRUNET, Bruno PROIETTI, Gabrielle GUIBERT, Pierre SAVOLDELLI, Fabrice LOISEAU

Procurations :

Jean-Charles THOMAS à Adrien GIRARD

Muriel PAYAN à Yveline CORDIER

Secrétaire de séance : Violaine PIQUET-GAUTHIER

La séance est ouverte à 18h30, en direct sur Facebook live, sous la présidence de Jean-Marie REY, Maire.

Monsieur le Maire procède à l'appel des membres du Conseil Municipal ; il nomme le secrétaire de séance.

Le compte rendu du conseil du 24 novembre 2021 est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire informe du retrait de la délibération n°8 portant sur la cession d'un véhicule.

Monsieur le Maire donne lecture des actes qu'il a pris en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Municipal par délibération n°035/2020, du 23 mai 2020, depuis le 24 novembre 2021.

I - AFFAIRES LIEES A LA SECURITE

1/ SECOURS SUR PISTES DOMAINE NORDIQUE 2021/2022 : TARIFS DES PRESTATIONS

Le conseil municipal est invité à approuver les tarifs du SIMM de Serre Chevalier relatifs aux secours sur pistes pour le domaine nordique. Un tarif unique de 200€ est proposé.

Approuvé à l'unanimité

2/ SECOURS SUR PISTES DOMAINE NORDIQUE 2021/2022 : TARIFS FACTURATION

Le conseil municipal est invité à fixer les tarifs de facturation aux blessés des frais de secours sur le domaine nordique, au tarif unique de 212€.

Approuvé à l'unanimité

II - AFFAIRES ADMINISTRATIVES

3/ MODALITES DE REFACTURATION DES TEXTILES A DESTINATION DES ELUS ET DES AGENTS

Le conseil municipal est invité à statuer sur les modalités de refacturation des textiles acquis, à destination des élus et des agents qui le souhaitent, dans le cadre du partenariat entre l'Office du tourisme et la marque SUN VALLEY. Cette refacturation est proposée à l'euro, par l'émission d'un titre de recette (achat du vêtement + frais de broderie).

Approuvé à l'unanimité

4/ CONCOURS DE FLEURISSEMENT : ADOPTION DU REGLEMENT

Le conseil municipal est invité à approuver le règlement du concours de fleurissement qui précise notamment que la dotation du concours (3 200€) est répartie à parts égales entre les 3 communes (1 066,67€).

Approuvé à l'unanimité

5/ RACCORDEMENT EN EAU POTABLE LAUZET/CASSET : CONVENTION DE MAITRISE D'OUVRAGE UNIQUE AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BRIANÇONNAIS

Le conseil municipal est invité à approuver le projet de convention de maîtrise d'ouvrage unique à intervenir avec la Communauté de Communes du Briançonnais dans le cadre du projet de raccordement en eau potable entre le hameau du Casset et le captage des Fontêtes, destiné à mettre un terme aux problèmes de qualité de l'eau au Casset.

Ce raccordement est appelé à être réalisé en même temps que le raccordement au réseau collectif d'assainissement des hameaux du Lauzet, des Bousardes, du Fontenil et des Maisons Blanches porté par la Communauté de Communes du Briançonnais.

La convention proposée porte uniquement, pour le moment, sur la partie études, dont les sommes seront partagées à part égale entre les collectivités. La commune du Monétier prendra à sa charge l'ensemble du volet foncier du projet.

Approuvé à l'unanimité

III – AFFAIRES LIEES AU PERSONNEL

6/ MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le rapporteur propose au conseil municipal la modification du tableau des effectifs afin d'augmenter le temps de travail de l'agent social à hauteur de 35h/hebdo (28h actuellement).

Approuvé à l'unanimité

IV – AFFAIRES FINANCIERES

7/ CREDIT-BAIL D'UN VEHICULE : LEVEE DE L'OPTION D'ACHAT

Le rapporteur informe le conseil municipal que la régie des Grands Bains dispose d'un véhicule utilitaire depuis le 10/09/16, pris sous forme de crédit-bail dont le contrat est arrivé à terme. Le véhicule donnant satisfaction, il est proposé de recourir à son acquisition par la levée de l'option d'achat, pour un montant de 137,29€.

Approuvé à l'unanimité

9/ DECISION MODIFICATIVE N°3 – BUDGET DES GRANDS BAINS

Le conseil municipal est invité à approuver les modifications à apporter au budget des Grands Bains afin de réajuster les crédits nécessaires dans certains chapitres de la section de fonctionnement et d'investissement.

DM N°3

| Désignation | Dépenses (1) | | Recettes (1) | |
|--|-----------------------|-------------------------|-----------------------|-------------------------|
| | Diminution de crédits | Augmentation de crédits | Diminution de crédits | Augmentation de crédits |
| FONCTIONNEMENT | | | | |
| D-8411 : Salaires, appointements, commissions de base | 0,00 € | 100 000,00 € | 0,00 € | 0,00 € |
| TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés | 0,00 € | 100 000,00 € | 0,00 € | 0,00 € |
| D-858 : Charges diverses de la gestion courante | 0,00 € | 10 000,00 € | 0,00 € | 0,00 € |
| TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante | 0,00 € | 10 000,00 € | 0,00 € | 0,00 € |
| D-66111 : Intérêts réglés à l'échéance | 0,00 € | 8 000,00 € | 0,00 € | 0,00 € |
| TOTAL D 66 : Charges financières | 0,00 € | 8 000,00 € | 0,00 € | 0,00 € |
| R-778 : Autres produits exceptionnels | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 118 000,00 € |
| TOTAL R 77 : Produits exceptionnels | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 118 000,00 € |
| Total FONCTIONNEMENT | 0,00 € | 118 000,00 € | 0,00 € | 118 000,00 € |
| INVESTISSEMENT | | | | |
| D-1641 : Emprunts en euros | 0,00 € | 2 000,00 € | 0,00 € | 0,00 € |
| TOTAL D 16 : Emprunts et dettes assimilées | 0,00 € | 2 000,00 € | 0,00 € | 0,00 € |
| D-2031-113 : POMPE A CHALEUR | 2 000,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € |
| TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles | 2 000,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € |
| Total INVESTISSEMENT | 2 000,00 € | 2 000,00 € | 0,00 € | 0,00 € |
| Total Général | | 118 000,00 € | | 118 000,00 € |

Approuvé à l'unanimité

10/ DECISION MODIFICATIVE N°3 – BUDGET DE LA COMMUNE

Le rapporteur informe le conseil municipal des modifications à apporter au budget de la commune, afin de dégager, notamment, les crédits nécessaires au remplacement du bus scolaire :

DM N°3

| Désignation | Dépenses (1) | | Recettes (1) | |
|---|-----------------------|-------------------------|-----------------------|-------------------------|
| | Diminution de crédits | Augmentation de crédits | Diminution de crédits | Augmentation de crédits |
| INVESTISSEMENT | | | | |
| D-165 : Dépôts et cautionnements reçus | 0,00 € | 1 000,00 € | 0,00 € | 0,00 € |
| R-165 : Dépôts et cautionnements reçus | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 1 000,00 € |
| TOTAL 16 : Emprunts et dettes assimilées | 0,00 € | 1 000,00 € | 0,00 € | 1 000,00 € |
| D-2111-105 : ACQUISITION DE TERRAINS | 30 000,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € |
| D-2152-055 : TRAVAUX DE VOIRIE ET RESEAUX | 0,00 € | 3 000,00 € | 0,00 € | 0,00 € |
| D-2182-115 : MATERIEL TRANSPORT | 0,00 € | 20 000,00 € | 0,00 € | 0,00 € |
| D-2183-106 : MOBILIER MATERIEL OUTILLAGE | 0,00 € | 7 000,00 € | 0,00 € | 0,00 € |
| TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles | 30 000,00 € | 30 000,00 € | 0,00 € | 0,00 € |
| Total INVESTISSEMENT | 30 000,00 € | 31 000,00 € | 0,00 € | 1 000,00 € |
| Total Général | | 1 000,00 € | | 1 000,00 € |

Approuvé à l'unanimité

11/ RENOVATION THERMIQUE DE L'ANCIENNE ECOLE DU FREYSSINET : DEMANDE DE SUBVENTION

Le rapporteur rappelle au Conseil Municipal que l'ancienne école du Freyssinet réhabilitée en logement doit faire l'objet d'une rénovation thermique comprenant l'isolation thermique extérieure et l'achat de poêles à granules.

Le coût des travaux et des acquisitions s'élève à 120 000,00 € HT.

Il est proposé au conseil municipal le plan de financement suivant :

| Rénovation thermique de l'ancienne école du Freyssinet | |
|---|------------------------|
| Montant | 120 000,00 € HT |
| Etat – DETR | 36 000€ - 30% |
| Département des Hautes-Alpes | 60 000€ - 50% |
| Commune du Monétier-les-Bains | 24 000€ - 20 % |
| TOTAL | 120 000,00 € |

Approuvé à l'unanimité (1 abstention : Madame PIQUET-GAUTHIER)

12/ REHABILITATION DE LA RUE DE LA ROTONDE : DEMANDE DE SUBVENTIONS

Le rapporteur rappelle au Conseil Municipal que la rue de la Rotonde fera l'objet d'une réhabilitation comprenant l'aménagement de l'espace public et la rénovation des réseaux secs et humides.

Le coût des travaux s'élève à 152 000,00 € HT.

Il est proposé au conseil municipal le plan de financement suivant :

| Réhabilitation de la rue de la Rotonde | |
|---|------------------------|
| Montant | 152 000,00 € HT |
| Etat – DETR | 45 600€ - 30% |
| Communauté de communes du Briançonnais – FSST | 45 600€ - 30% |
| Commune du Monétier-les-Bains | 60 800€ - 40 % |
| TOTAL | 152 000,00 € |

Approuvé à l'unanimité

13/ ACQUISITION D'UN BUS DESTINE AU TRANSPORT SCOLAIRE ET A LA NAVETTE HEBDOMADAIRE DU MARCHÉ : DEMANDE DE SUBVENTIONS

Le rapporteur rappelle au conseil municipal que le bus scolaire présente depuis plusieurs semaines des signes de fatigue mécaniques récurrents. Il est donc proposé de procéder à son remplacement, au profit d'un véhicule plus petit, de 22 places, plus adapté à nos rues et aux effectifs transportés.

Il a été décidé d'acquérir un Sprinter Transfer 45 d'occasion au montant de 25 000,00€ H.T.

Il est proposé au conseil municipal le plan de financement suivant :

| Acquisition d'un bus destiné au transport scolaire et à la navette à destination du marché de Briançon | |
|---|-----------------------|
| Montant | 25 000,00 € HT |
| Communauté de communes du Briançonnais | 7 500 - 30% |
| Région SUD PACA | 10 000- 40% |
| Commune du Monétier-les-Bains | 7 500 - 30 % |
| TOTAL | 25 000,00 € |

Approuvé à l'unanimité

V – AFFAIRES LIÉES A L'URBANISME

14/ MISE A DISPOSITION DE TERRAINS POUR LA CONSTRUCTION D'UN CENTRE EQUESTRE : APPEL A PROJETS

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la disparition prochaine du centre équestre sur la commune de La Salle les Alpes.

Equipement majeur, notamment dans une volonté de diversification touristique, le maintien d'un centre équestre sur la vallée de la Guisane permettrait d'offrir un panel de services et d'activités tout au long de l'année.

La commune ne souhaitant pas investir directement dans la construction d'un tel équipement, il est proposé de lancer un appel à projets afin de mettre à disposition un tènement foncier au lieu-dit « Villard du Bez », à proximité immédiate du transformateur RTE ; ce tènement est composé des parcelles AN262/219/217 pour une surface totale de 8 225m².

Cet appel à projets se matérialisera par la publication d'un cahier des charges, demandant aux candidats de proposer, outre les modalités envisagées pour la mise à disposition des terrains, un projet répondant à des critères environnementaux et de bien-être équins stricts.

Approuvé à l'unanimité

15/ ECHANGE COMMUNES/GROLLIER

Le rapporteur rappelle au Conseil Municipal que Monsieur et Madame GROLLIER sont propriétaires de la parcelle AL 671 sur laquelle une partie du chemin d'accès au site de la Rolling zone est présent. La commune quant à elle, est propriétaire de la parcelle jouxtant celle de Monsieur et Madame Grolier, cadastrée AL 672.

Aussi afin de garantir une partie de la maîtrise foncière de ce chemin d'accès, les parties se sont entendues pour procéder à un échange permettant à la fois de maintenir ce chemin d'accès et d'optimiser le tènement foncier de Monsieur et Madame GROLLIER.

Cet échange a été proposé surface pour surface.

Approuvé à l'unanimité

VI - DIVERS

16/ MOTION DE L'ASSOCIATION NATIONALE DES MAIRES DE STATION DE MONTAGNE RELATIVE AUX INDEMNISATIONS DEVANT ETRE PERÇUES PAR LES COMMUNES SUPPORTS DE STATION POUR L'ANNEE 2021

Les communes supports de stations de montagne ont été très fortement mises à contribution au cours de l'hiver 2020-2021 en raison de la fermeture des remontées mécaniques.

Les dispositifs pris par le gouvernement étant insuffisant, notamment pour couvrir les pertes de taxe de séjour et de taxe sur les remontées mécaniques, il est proposé de soutenir une motion déposée par l'Association Nationale des Maires de Station de Montagne (ANMSM), demandant :

- le versement d'un acompte fiscal très substantiel avant la fin de l'année 2021, bien supérieur à 30% du montant de la compensation fiscale versée en 2020 comme le prévoit le décret du 22 novembre 2021, afin de faire face à toute difficulté de trésorerie que pourrait connaître la commune.
- la saisie en urgence de la Direction Départementale des Finances Publiques pour faire état de sa situation financière et faire remonter cette demande d'acompte fiscal substantiel.

- la saisie du Préfet du département en demandant confirmation du versement au printemps 2022 des indemnités de la taxe de séjour et de la taxe remontées mécaniques à hauteur de 79% des pertes subies par la commune en 2021.
- la sollicitation par l'intermédiaire de ANMSM, du Premier ministre et des Parlementaires afin d'obtenir rapidement une amélioration de la situation financière des communes supports de stations de montagne.

Approuvé à l'unanimité

QUESTIONS

1°) Madame Bérengère MOLLET, présente en ligne, demande au conseil municipal les raisons de la non reconduction de la patinoire pour cet hiver et la possibilité de mise en place de cette dernière sur le plan d'eau des Grands Bains.

Monsieur Bruno PROIETTI prend la parole et précise que l'idée de la patinoire sur le plan d'eau a été réfléchi mais n'est pas possible techniquement pour le moment (présence d'une conduite d'eau chaude sous le lac).

Il complète ses propos, rejoints par Monsieur Jean-Marie REY, sur le travail important que représente la mise en place de la patinoire sur son site actuel et que, si les moyens humains et techniques ont pu être mis en place l'hiver dernier à cause de la fermeture du domaine skiable, il n'est pas envisageable de les reconduire sur une saison normale, avec un retour incertain dû aux conditions climatiques fluctuantes.

2°) Madame Bérengère MOLLET poursuit en demandant la modification de l'affichage des horaires de la navette village en supprimant le QR Code.

Monsieur Jean-Marie REY répond par l'affirmative.

3°) Madame Bérengère MOLLET termine en demandant une signalisation renforcée des passages piétons dans le village, par la mise en place de panneaux lumineux.

Monsieur Jean-Marie REY répond qu'il serait déjà souhaitable que les automobilistes respectent la limitation de vitesse mais que la demande est prise en compte et sera étudiée.

La séance est levée à 19h30.

Le Maire,

Jean-Marie REY.